

Avec l'arrivée au grand âge des générations nées après-guerre, le nombre de personnes âgées en situation de perte d'autonomie pourrait augmenter en France de près d'un million entre 2020 et 2040. Les Français étant nombreux à souhaiter vieillir chez eux, l'objectif des pouvoirs publics est de renforcer les capacités de maintien à domicile dans de bonnes conditions, et de diminuer la part des admissions en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).. Par ses constats, ses analyses et ses recommandations, le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales vient bousculer un certain nombre d'idées reçues sur le grand âge et la perte d'autonomie.

Une situation critique, des aidants en perte de vitesse

Actuellement, on estime que plus des trois quarts des personnes âgées en perte d'autonomie vivent à leur domicile et non en Ehpad. Parmi celles lourdement dépendantes (GIR 1-2), c'est plus de la moitié, et ce, au prix d'une très forte mobilisation de l'entourage. Alors qu'ils sont une clé de voûte du maintien en domicile ordinaire, le nombre des aidants va baisser. Par ailleurs, le domicile ordinaire, fortement consommateur en ressources humaines, coûte relativement cher, parfois plus cher que l'institution (temps de trajet des personnels, absence d'économies d'échelle...). De fait, si le maintien au domicile de la personne est l'objectif premier, il est des situations où l'accueil en institution ou dans un lieu intermédiaire est préférable dans l'intérêt même de la personne. En dépit d'avancées importantes depuis la loi d'adaptation de la société au vieillissement en 2015 et face à la hausse de la dépendance, les moyens ne sont pas encore réunis pour réussir, dans les vingt années à venir, une politique domiciliaire dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, quel que soit leur lieu de vie.

Préconisations et mobilisation des pouvoirs publics

Diverses enquêtes d'opinion montrent que les Français refusent de façon croissante la perspective d'une entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et souhaitent majoritairement vieillir chez eux quelle que soit leur situation. Les pouvoirs publics traduisent cette volonté dans une politique domiciliaire sur deux dimensions : renforcer les capacités du domicile pour que les gens puissent s'y maintenir plus nombreux et dans de bonnes conditions et diminuer conséquemment les admissions en Ehpad. Pour ce faire, outre de renforcer le soutien à domicile, la mission préconise de construire à horizon 2030, 100 000 logements nouveaux en résidences autonomie en plus de rénover le parc existant, de sécuriser les conditions de développement et de fonctionnement des habitats alternatifs pour préparer à l'accueil de personnes âgées en plus grandes difficultés, d'engager un plan national de transformation domiciliaire des Ehpad, de cibler

des plans de création de places dans, possiblement, une trentaine de départements et de renforcer la prévention pour assurer une vie durablement de qualité aux personnes âgées. Misons sur la qualité de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie par une prise en charge du bien-vieillir, ceci requiert de changer le regard de la société sur le grand âge et la vulnérabilité, c'est un enjeu de taille avec des perspectives financières qui pourraient devenir très (trop) lourdes...

Véronique La Rosa

Sources : Rapport IGAS : Lieux de vie et accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie : les défis de la politique domiciliaire - Février 2024.

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité